



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur la Commune de CHAMPAGNIER (38800)

Au sein du lotissement du Mas de la Treille – 5 chemin du Chasselas

MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE

d'une superficie loi Carrez de 151.69 m²

AVEC TERRAIN CLÔTURÉ ET PISCINE

(cadastré section A n° 746)

ADJUDICATION FIXÉE

LE MARDI 10 SEPTEMBRE 2024 À 14 HEURES

à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières

du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE

au Palais de Justice, Place Firmin Gautier – 38000 GRENOBLE

Visite prévue sur place le jeudi 29 août 2024 de 11 heures à 12 heures

par le ministère de la SELARL LEGALACT,

commissaire de Justice à GRENOBLE

DESIGNATION

Sur la Commune de **CHAMPAGNIER (38800)** – au sein du lotissement du Mas de la Treille, 5 chemin du Chasselas,

➤ un tènement immobilier cadastré section A n° 746 pour 10a 2ca, constituant le lot n° 3 du lotissement du Mas de la Treille autorisé par arrêté du Maire de CHAMPAGNIER sous le n° LT3806803Y3001 en date du 2 juillet 2003.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 1^{er} février 2024.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

MISE A PRIX : 310.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 31.000 €

Soit 10 % du montant de la mise à prix par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.